

service des affaires intercommunales
de la Riviera

rapport d'activités 2011



| | |
|-------------|---|
| ADCV | Association de communes vaudoises |
| ARE | Office fédéral du développement territorial (Bundesamt für Raumentwicklung) |
| ASANTE SANA | Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'est vaudois |
| ASCOR | Association des soins coordonnés de la Riviera |
| ASR | Association sécurité Riviera |
| BE | Bureau exécutif |
| CA | Conseil administratif |
| CICG | Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA |
| CIEHL | Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman |
| CIN | Cycle initial |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CORAT | Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire |
| CSD | Conférence des syndicats de la Riviera |
| CSU | Centre de secours et d'urgence |
| ECA | Etablissement cantonal s'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud |
| ETP | Equivalent temps plein |
| GEDERIVIERA | Gestion des déchets de la Riviera |
| GT | Groupe de travail / groupe technique |
| LATC | Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions |
| LEM | Loi cantonale sur l'enseignement de la musique |
| MVT | Montreux-Vevey Tourisme |
| OC | Organe de coordination |
| ORPC | Organisation régionale de protection civile Riviera |
| PA T/U | Projet d'agglomération Riviera "transports et urbanisation" |
| PROMOVE | Promotion économique de la Riviera |
| RAS | Association régionale pour l'action sociale, région Riviera |
| SAI | Service des affaires intercommunales de la Riviera |
| SATOM | Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey |
| SDIS | Service de défense contre l'incendie et de secours |
| SIGE | Service intercommunal de gestion |
| SPA | Société protectrice des animaux |
| UCV | Union des communes vaudoises |
| VMCV | Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve |



PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2011 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2011 en bref.
- ⇒ Activités 2011 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndicats de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Durant l'année 2011, la composition du service a subi passablement de fluctuations dues à diverses arrivées et un départ. Ainsi, le service employait 4 personnes (3,45 EPT) en janvier, 6 (4,5 EPT) en mars, puis 5 (3,55 EPT) en mai et de nouveau 6 (4,40 EPT) dès septembre.

Rappelons que, considérant la croissance globale des tâches du SAI, liée notamment au projet d'agglomération transports et urbanisation (T/U), les communes avaient accepté dès 2008 d'accorder au service un poste supplémentaire d'adjoint et d'augmenter en conséquence leur participation de Fr. 2.- / habitant. Pour différentes raisons, le poste n'avait pas pu être pourvu en 2009, respectivement en 2010.

Le poste de secrétariat, vacant depuis fin 2010, a pu être repourvu partiellement dès mars 2011, puis totalement dès juin. L'engagement d'une nouvelle adjointe s'est enfin concrétisé en février 2011. Toutefois, le service a dû faire face, fin avril, au départ d'un adjoint qui a pu être remplacé par une adjointe-auxiliaire dès septembre.

Pour 2011, la facturation aux communes a été de Fr. 9.- en lieu et place des Fr. 9.40 budgétés. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

| COORDINATION GÉNÉRALE | SÉCURITÉ PRÉVENTION | ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | CULTURE SPORTS | ÉCONOMIE TOURISME | SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES | SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES) |
|--|---|---|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Conférence des syndics (CSD) • Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités | <ul style="list-style-type: none"> • Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC) • Commission régionalisation SDIS • Inspection des chantiers • Commission prévention Riviera • Action communautaire et toxicomanie (ACT) | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier • Organisation hospitalière régionale | <ul style="list-style-type: none"> • Fonds culturel Riviera • Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera • Fonds sportif intercommunal • Convention relative à l'utilisation des installations sportives • Fonds intercommunal de sauvetage | <ul style="list-style-type: none"> • Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) • Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera • Commission intercommunale de la taxe de séjour | <ul style="list-style-type: none"> • SIGE • SATOM • VMCV SA • Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) • Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) | <ul style="list-style-type: none"> • Association régionale pour l'action sociale région Riviera (RAS) • Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR) • Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA) |

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2011, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 100 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2011, ils sont au nombre de 20. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Comme en 2010, le service a consacré, en collaboration avec les municipalités et les services communaux concernés, une grande partie de son temps au suivi de l'étude du projet d'agglomération Rivelac « transports et urbanisation », en particulier à l'examen des principales phases du projet, soit du rapport intermédiaire, des mesures infrastructurelles et du rapport final, en vue de son dépôt auprès de la Confédération.

Compte tenu du changement de législature en cours d'année, le SAI s'est également attelé à la nouvelle répartition des délégations / mandats inter-communaux. Relevons en outre, que la gestion du Fonds culturel Riviera est une mission du service qui lui prend toujours plus de temps, en raison des nombreuses demandes de soutien adressées au fonds.

A titre indicatif, un décompte des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 36% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 30% pour le domaine culture-sports-tourisme, 22% pour le domaine aménagement du territoire-équipements, 12% pour le domaine sécurité-prévention.

Par rapport aux chiffres 2010, il convient de relever l'augmentation de 5% à 22% du domaine aménagement du territoire-équipements, en raison du temps consacré, au travers de la CORAT Riviera, au suivi de l'étude du projet d'agglomération Rivelac.

A noter que la réduction de 22% à 12% du domaine sécurité-prévention est liée à une diminution des heures consacrées par le service à l'intégration de l'ORPC Riviera à l'Association de communes Sécurité Riviera, celle-ci étant devenue effective en mars 2011.

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail ⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 4) relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA (CSD)



La CSD a conservé le mode de fonctionnement prévalant depuis 2008, soit :

- ⇒ Sélection de quelques sujets à traiter parmi l'ensemble des dossiers faisant l'objet d'un suivi régulier.
- ⇒ Ouverture de la CSD Riviera aux syndics du Pays-d'Enhaut, 1 représentant de ce dernier participant régulièrement aux séances.
- ⇒ Organisation de séances spécifiques Riviera / Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes (principe d'une séance par année).
- ⇒ Ouverture de la rencontre CSD Riviera-députés, aux syndics et députés du Pays-d'Enhaut (principe d'une séance par année).

La CSD s'est réunie à huit reprises au cours de l'année 2011. Parmi les dossiers / projets qui ont fait l'objet d'un suivi régulier, le projet d'agglomération T/U, l'étude d'opportunité / faisabilité de fusion(s), l'UCV / ADCV et le Musée Chaplin sont les sujets qui ont été abordés de manière soutenue.

D'autres sujets ont bien entendu été traités au cours de ces séances, mais plus ponctuellement, comme celui de l'avant-projet de modification de la loi sur les communes, qui a fait l'objet d'une analyse du SAI.

Quelques sujets ont également fait l'objet d'une présentation spécifique, voire d'une demande de soutien financier. Il s'agit des perspectives de développement des CFF dans le canton et sur la Riviera, du Club équestre de Villars, de la Station de secours alpin de Montreux, de MVT, de la SPA du Haut-Léman et de Cartoriviera.

Par ailleurs, il nous tient à cœur de réaffirmer que la collaboration entre la CSD et M. Berdoz, préfet, est bénéfique, s'établissant naturellement au gré des besoins exprimés de part et d'autre.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

INFORMATION ET COMMUNICATION



Deux Forums des municipalités ont été organisés en 2011, dont le premier s'est tenu le 8 juin 2011, consacré à la nouvelle répartition des délégations / mandats intercommunaux entre les membres des 10 municipalités de la Riviera, en vue du changement de législature dès le 1^{er} juillet 2011.

Jusqu'alors, le SAI n'était de fait pas ou très peu impliqué à ce sujet. Un important travail de recherche et de préparation a été nécessaire au service, afin d'établir de la manière la plus complète possible un état des lieux des organes / institutions de la Riviera nécessitant la nomination de délégués des communes. Ce travail a été effectué et facilité grâce à la collaboration des secrétaires municipaux.

Le second Forum des municipalités a eu lieu quant à lui le 17 novembre 2011 et a eu pour thèmes :

- ⇒ l'étude d'opportunité / de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera ;
- ⇒ le projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac).

Il a permis notamment d'assurer le même niveau d'information à toutes les municipalités sur l'état d'avancement de ces deux dossiers importants.

La rencontre annuelle CSD-députés n'a quant à elle pas eu lieu cette année.

Pour rappel, le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch), actif depuis 2006, reste le principal outil d'information où l'essentiel des institutions, des dossiers régionaux et des projets intercommunaux sont présentés. Le site a été mis à jour en cours d'année, plus particulièrement sur l'agglomération qui fait l'objet d'un chapitre à part et pour lequel chaque phase importante est développée.

Plusieurs informations / communications spécifiques à l'intention des conseils communaux de la Riviera ont également été établies par le SAI cette année et sont rappelées ci-après, soit :

- ⇒ mars 2011 : réponse commune aux interpellations relatives au « crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera »;
- ⇒ août 2011 : porte pour l'essentiel sur la mise en ligne du rapport intermédiaire du PA T/U sur le site internet du SAI.
- ⇒ octobre 2011 : porte sur l'état d'avancement de la réalisation des terrains de football - 3^{ème} phase (Copet I).

Le service a en outre été sollicité au cours de cette année en vue de présenter son fonctionnement, ses missions et tâches, ainsi que l'expérience de la Riviera en matière de collaborations intercommunales. Il a été invité notamment en mars par la société de la Bourgeoisie de Vevey et en juin par la municipalité de Vevey. Ces conférences sont l'occasion de rencontres et d'échanges riches et variés avec des publics très diversifiés.

AGGLOMÉRATION RIVIERA



Ce titre générique regroupe les différents instruments mis en place par la Confédération, dans le cadre de la politique des agglomérations qu'elle a développée depuis 2001. Sont traités en particulier dans ce chapitre le « projet-modèle », le « projet d'agglomération transports et urbanisation » et « les projets urbains », dans lesquels la Riviera est impliquée.

Projet-modèle d'agglomération Vevey-Montreux-Riviera

Pour mémoire, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de projets-modèles ou projets-pilotes favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Dans ce cadre, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de lancer un projet-modèle d'agglomération ciblé sur les aspects institutionnels (collaborations / coopérations intercommunales). Le démarrage officiel du projet correspond à la signature de la déclaration de principe, en 2003, entre la Confédération, le canton et les municipalités, fixant les obligations des parties.

Les objectifs et l'avancement du projet, depuis 2003, ont été développés / rappelés à plusieurs reprises, que ce soit dans les précédents rapports d'activités ou sur le site internet du service (www.sai-riviera.ch), auxquels il convient donc de se référer. Il est toutefois rappelé qu'un entretien de clôture du projet-modèle a été effectué en juin 2009 entre une délégation de l'ARE, de la CSD et du SAI.

Ceci étant, la réflexion institutionnelle se poursuit dans le cadre du projet de lancement d'une « étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et /ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (cf. historique dans les rapports d'activités 2008, 2009 et 2010) ». L'état d'avancement de ce dossier est traité plus particulièrement dans le rapport d'activités de la CIEHL et le point y relatif du présent rapport (p.15).



Projet d'agglomération « Transports et urbanisation » Rivelac

Pour mémoire, les projets d'agglomération lancés par la Confédération dès 2003, visent à coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports. Dans ce cadre, il est possible, sous réserve du respect de nombreuses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Toute la phase de pré-étude, ainsi que celles de « l'entre-deux » et du démarrage de l'étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac ont été explicitées dans les rapports d'activités 2009 et 2010 du SAI, ainsi que sur le site internet du service. Il ne paraît donc pas utile d'y revenir, mais de centrer l'information sur l'avancement du PA T/U pour l'année 2011 qui a principalement été consacrée à :

- ⇒ L'élaboration par les mandataires du rapport intermédiaire, pour lequel 3 versions ont été nécessaires pour qu'il soit validé par les partenaires du projet et transmis début mars à la Confédération, en vue de son évaluation intermédiaire;
- ⇒ L'établissement des mesures infrastructurelles (potentiellement cofinancées par la Confédération), soit une centaine de fiches de mesures, basées pour l'essentiel sur les projets en cours ou prévus par les communes;
- ⇒ La finalisation du projet (rapport et annexes) en vue de son envoi à la Confédération dans le délai fixé par cette dernière au 31.12.2011.

Comme lors du démarrage de l'étude, le PA T/U a été suivi dans son ensemble par un comité de pilotage (COPIL), présidé par feu M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, puis par M. Philippe Leuba dès l'automne, composé des représentants politiques des communes et cantons concernés; par un groupe technique (GT) réunissant les représentants techniques des partenaires du projet; par un bureau technique qui n'a pour ainsi dire pas été sollicité cette année.

S'agissant du suivi du projet à l'échelle de la Riviera, celui-ci a été assuré à la fois dans le cadre de la CSD et de la CORAT, cette dernière ayant été fortement sollicitée à cet effet. De fait, chaque étape susmentionnée a nécessité tant de la part des municipalités, des responsables techniques des communes que du SAI, un travail conséquent en termes d'analyse des documents présentés par les mandataires et de synthèse des remarques qu'ils ont suscitées et ce, dans des délais toujours extrêmement courts. Ainsi, la Riviera a pu transmettre de façon régulière, une position commune aux autres partenaires du projet, par le biais de la CORAT.

Il convient de préciser que l'étape du rapport final a été menée non sans difficulté. En effet, sur la base de la 1^{ère} version établie par le mandataire et transmise fin août aux partenaires concernés, les membres de la CORAT ont unanimement fait part de leur grande déception au COPIL.

Celle-ci portait tant sur des aspects de contenu que de conduite générale du projet, n'y trouvant toujours pas de réponses à bon nombre de ses préoccupations et ne pouvant imaginer soutenir le PA T/U dans le cadre de la consultation publique qui était initialement prévue dans le courant de l'automne. En bref, la CORAT ne voyait pas comment parvenir à satisfaction, dans les délais impartis.

Cet « état de crise » a toutefois été rapidement dissipé, suite à l'intervention de M. Philippe Leuba qui a convaincu les municipalités de la Riviera qu'il était politiquement impossible de « rater le train de 2011 » et que tous les partenaires devaient redoubler d'efforts pour assurer le dépôt du PA T/U dans le délai imparti. Dans cet état d'esprit, un atelier (GT) a eu lieu fin novembre afin de parvenir à un consensus.

Au final, le PA T/U a été signé par les partenaires en date du 23 décembre 2011 et transmis à la Confédération dans les délais.

S'agissant de l'aspect "communication" du projet, il a quelque peu souffert des « vents contraires » et parfois « tempétueux » qui ont soufflé sur le PA T/U Rivelac en cours d'année. La Riviera a toutefois tenté de l'assurer au mieux, notamment par le biais d'une communication spécifique faite aux conseils communaux en août, les informant notamment de la mise en ligne du rapport intermédiaire du PA T/U sur le site internet du SAI.

Une consultation publique du projet n'étant plus possible, compte tenu des difficultés rencontrées en automne et du temps restant avant le dépôt du projet, le Canton a organisé une conférence d'information à l'attention des législatifs des communes concernées et des associations en date du 20 décembre. La présentation y relative a également été mise en ligne sur le site internet du SAI juste avant Noël. Il est également prévu d'y mettre en ligne le rapport final du PA T/U dès le début 2012.

Lors de la conférence d'information susmentionnée, le Canton a annoncé par ailleurs son intention d'entreprendre une consultation publique début 2012.

Enfin et comme déjà indiqué dans les rapports d'activités 2009 et 2010, une délégation de la CSD et le SAI sont également invités aux séances du comité de coordination entre les agglomérations « Rivelac » et « Chablais », et le futur hôpital Riviera-Chablais VD-VS. Ledit comité est placé sous la présidence du Conseiller d'Etat M. Pierre-Yves Maillard.



Projets urbains

Pour mémoire, les projets urbains visent à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers, en traitant à la fois les dimensions sociales et urbanistiques. Ces projets sont soutenus par la Confédération, tant sur le plan financier que méthodologique.

Cette dernière s'est intéressée à la Riviera et a rencontré les représentants des villes de Montreux et de Vevey par le biais du SAI, fin 2007.

Suite à cette première rencontre et « prise de température », les villes se sont montrées intéressées à la démarche. La ville de Vevey ayant déjà deux projets en cours pilotés par la Direction des affaires sociales, elle les a poursuivis avec un appui de la Confédération et continue à développer de nouveaux projets.

Quant à la commune de Montreux, elle a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un projet urbain dans un quartier de Clarens, projet suivi conjointement par les Directions des services sociaux et de l'urbanisme. Le lancement officiel de ce projet baptisé « CLARENSEMBLE » a eu lieu le 23 juin 2009. Le programme prévu sur 3 ans (2009-2011) a bénéficié pour moitié du financement de la Confédération et pour l'autre moitié de celui de la Commune de Montreux et du Canton de Vaud. La clôture de cette première phase sera fêtée en janvier 2012, permettant à cette occasion de faire un bilan et d'envisager la suite.

PLATEFORME « SÉCURITÉ RIVIERA »

Pour mémoire, l'objectif de cette plateforme est de réunir, à terme, la police, le CSU, l'ORPC et les SDIS dans une même structure.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- ⇒ Fin 2005, adoption du règlement SDIS et des conventions de trois plateformes sur quatre (à l'exception de celle des Pléiades) par les conseils communaux et approbation par le canton en 2006.
- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'association de communes « Sécurité Riviera » qui regroupe Police et CSU.
- ⇒ Au printemps 2008, finalisation d'une convention de collaboration ORPC / SDIS Montreux-Veytaux.
- ⇒ A fin 2010, adoption par le conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Riviera » (ASR) et les dix conseils communaux des statuts modifiés intégrant l'ORPC à l'ASR.

Les nouveaux statuts ont été approuvés par le conseil d'Etat en mars 2011. La création de la plateforme sécurité Riviera a alors franchi une nouvelle étape importante avec l'intégration effective de l'ORPC à l'association de communes dès cette date.

L'intégration de l'ORPC Riviera au sein de l'ASR a en outre posé la question de la poursuite des collaborations entre l'ORPC Riviera et l'ORPC du Pays d'Enhaut.

Pour mémoire, le projet de réforme de la loi cantonale sur la protection civile (AGILE) prévoyait la création d'une structure ORPC unique par district. La question se posait par conséquent de la conformité de l'organisation mise en place sur la Riviera avec les objectifs du projet de loi. Fin 2010, le SAI a été sollicité afin de réfléchir à la signature d'un contrat de prestation entre l'ASR et le Pays d'Enhaut, la Riviera s'engageant à effectuer les prestations de l'ORPC pour l'ensemble du district. Le projet de loi cantonale ayant été retardé, il a finalement été renoncé pour l'instant à la signature d'un tel contrat. Les deux entités ORPC Riviera et ORPC Pays d'Enhaut demeurent par conséquent distinctes, comme le préconise la loi actuelle. Cela étant, elles continuent de collaborer sur une base volontaire, comme par le passé.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Evolution. Les réflexions et les travaux y relatifs étaient assurés par un groupe technique, l'organe de coordination (OC), formé des commandants des quatre plateformes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

Pour rappel, les conventions de collaboration et les règlements SDIS ont été adoptés par les conseils communaux fin 2005 pour les plateformes Pèlerin (cercle de Corsier), Riviera (Vevey / La Tour-de-Peilz) et Montreux-Veytaux. Concernant la plateforme Pléiades (Blonay / St-Légier-La Chiésaz), si la convention de collaboration et le règlement avaient également été adoptés par le conseil communal de St-Légier en 2005, ils ne l'ont été par le conseil communal de Blonay qu'en automne 2011 et doivent encore être approuvés par le canton.

Suite au rapport présenté par les commandants SDIS à la CSD fin 2010, les municipalités se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la poursuite des travaux en vue de la régionalisation « complète » des SDIS et de leur intégration à l'ASR.

L'OC a donc été « réactivé » et s'est réuni à plusieurs reprises courant 2011 pour définir d'un point de vue technique les grandes lignes de ce rapprochement, prévu à l'horizon 2014. Ses réflexions ont également pris en compte les exigences posées par la nouvelle loi cantonale sur les SDIS, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, qui définit un standard cantonal de sécurité à mettre en place par les communes d'ici au 1^{er} janvier 2014.

Afin de s'assurer que l'organisation de la Riviera soit conforme à la LSDIS, une collaboration avec l'ECA a été mise en place.

La prochaine étape consistera à « réactiver » le COPIL, afin d'inscrire la démarche dans une perspective politique.

Les travaux en vue de la régionalisation des SDIS vont donc se poursuivre en 2012.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA



Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

La commission prévention s'est réunie à 3 reprises en 2011.

Les principaux projets soutenus en cours d'année sont les suivants :

- ⇒ Le projet « Vision en couleurs », action de prévention contre le racisme, mis sur pied par la Direction des affaires sociales et familiales de Vevey.
- ⇒ Le projet « Egzeko - Au jus de raisin 11 », projet destiné à prévenir la consommation abusive d'alcool chez les jeunes, mené par l'animateur jeunesse du cercle de Corsier dans le cadre du marché des vins de Chardonne.
- ⇒ La suite du projet « Prevriv'11- Eclaire ta nuit », action de prévention organisée par le Service Jeunesse de la Ville de Vevey, pour réduire les risques liés aux ivresses ponctuelles lors des soirées organisées dans les espaces publics durant l'été.
- ⇒ Le projet « Aïkivision », destiné à désamorcer les conflits en constante progression dans les préaux d'écoles, sous l'égide de l'Etablissement primaire de Montreux-Veytaux.
- ⇒ La suite du projet « Danse à l'école - Bien naître au CIN, bien être », visant à prévenir la violence en milieu scolaire, qui se poursuivra en 2012 et 2013 sous la direction de l'établissement primaire de Vevey.

De plus, bien que le soutien à une structure permanente n'entre pas dans les buts de la Commission prévention Riviera, celle-ci a accepté de prendre en charge, à titre exceptionnel, une partie du budget 2012 de Jet Service Riviera, permanence socio-juridique en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, afin de garantir la pérennisation de cette institution jusqu'à ce qu'elle trouve une solution pour 2013.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

CIEHL



En 2011, le conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est penché principalement sur la suite du projet d'agglomération, dont la participation financière est assurée par le biais de la CIEHL.

Le CA, en collaboration avec le SAI a également préparé le lancement d'un appel d'offres public pour une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et / ou d'une gouvernance régionale. L'appel d'offres devrait être déposé début 2012. Un préavis spécifique sera déposé devant les conseils communaux.

Par ailleurs, le CA s'est également penché sur le projet d'Espace régional des Pléiades, ainsi que sur le projet de rénovation de la salle de l'Auditorium Stravinski. Ces deux projets feront l'objet d'un préavis qui sera soumis aux dix conseils communaux courant 2012.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI est chargé de l'organisation et du suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques.

En dehors de la CORAT plénière, aucun autre groupe de travail spécifique n'a toutefois été mis en place et/ou fonctionné cette année.

La CORAT plénière a été très active durant toute l'année 2011, s'agissant de l'organe régional qui a été le plus impliqué dans le suivi du PA T/U Rivelac. A cette occasion, elle a été élargie aux responsables techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier et de St-Légier la Chiésaz. Dans ce cadre, et pour l'essentiel, le SAI a effectué un travail important d'analyse des documents fournis par les mandataires et rédigé à l'attention de la CORAT un certain nombre de notes et documents de synthèse au fur et à mesure de l'avancement du projet, dans l'objectif de faciliter la tâche de ses membres. Le service a également établi des synthèses des positions de la CORAT à l'attention des municipalités, puis des autres partenaires du projet.

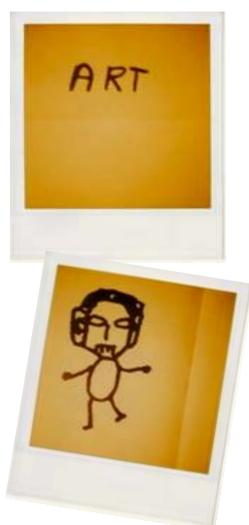
Quant au dossier « terrain de football » en cours depuis l'adoption du préavis régional y relatif en 2007, la réalisation des terrains a suivi son cours, par la finalisation de la 3^{ème} phase planifiée, soit le terrain de Copet I à Vevey.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SAI a assuré la coordination minimale avec les services communaux concernés, rédigé une information / communication à l'attention des municipalités et conseils communaux de la Riviera (tel que prévu dans le préavis régional) en octobre et assuré la facturation auprès des communes pour la participation au financement de cette 3^{ème} phase.

Le SAI a également consacré du temps à l'examen de l'avant-projet de modification de la LATC, mis en consultation publique au début de l'été. Son analyse a été transmise aux membres de la CORAT, afin de faciliter la prise de position des municipalités, la CORAT n'ayant pas été consultée directement.

FONDS CULTUREL RIVIERA



Rappelons que la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des dix municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des dix conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et d'intégration au fonds; à cet effet, il rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

Les tâches auxquelles le SAI s'est consacré durant l'année 2011 sont principalement l'élaboration du budget 2012, ainsi que l'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs. Sur les 41 demandes de soutien ponctuel reçues en cours d'année, 11 ont été acceptées, soit : Association Montreuxmusic, Association Romande Gospel Air, Biennale de Montreux, Cie ADN Dialect - ADN Ten (10^{ème} anniversaire), Cie Ballet Riviera - « Belle et la bête » (création), Cie Reminox's « Viens voir et tu verras ha ha ha... » (création), Eurofestival Brass Band 2011, Festival Heartland, Société villageoise de Brent - « la Petite Saga », Stéphanie Giorgis - « Tu vois c'que j'veux dire », Théâtre de poche de la Grenette (30^{ème} anniversaire).

Les institutions intégrées et les demandes de soutiens ponctuels (41 en 2011, 33 en 2010, 26 en 2009, 13 en 2008) augmentent chaque année, raison pour laquelle le SAI consacre toujours plus de temps à la gestion du Fonds culturel Riviera.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes de la Riviera se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera.

Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes de la Riviera.

Le SAI a été attentif en 2011 à l'adoption de la loi cantonale sur l'enseignement de la musique (LEM) qui entrera en vigueur en 2012.

L'entrée en vigueur de la LEM nécessitera une adaptation de la convention en vigueur sur la Riviera. Les adaptations dépendent essentiellement des modalités d'application du nouveau modèle de répartition cantonale des subventions aux écoles de musique et au conservatoire, qui devraient être définies durant le 1^{er} semestre 2012.

FONDS SPORTIF



L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu le 30 juin 2011 pour l'adoption des comptes 2010 et l'attribution des subventions 2011.

Suite à la proposition des délégués aux sports des villes de Montreux et de Vevey, les membres de l'assemblée générale ont accepté, lors de cette séance, d'étendre le fonds aux jeunes sportifs dès 5 ans (auparavant 6 ans) pour se calquer sur les standards Sports et Jeunesse.

Cette mesure entrera en vigueur dès 2012, la convention et le règlement du fonds seront modifiés en conséquence et validés par l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Dès lors, afin de pouvoir assumer la dépense supplémentaire que cette mesure entraîne et pour faire face à l'augmentation croissante du nombre de juniors et de clubs, l'assemblée générale a également décidé d'augmenter la contribution des communes de Fr. 6.20 à Fr. 7.- pour 2012. Cette décision a été approuvée par l'ensemble des municipalités. En outre, le mode de subventionnement retenu dès 2005 a été maintenu, soit une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires, sans distinction de classe d'âge.

A noter encore que les délégués aux sports des villes de Montreux et Vevey, avec la collaboration du SAI, ont mis en place en 2011, un système de récolte informatique des données des clubs sportifs qui s'est avéré globalement satisfaisant, malgré quelques « erreurs de jeunesse » qui seront corrigées en 2012.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'assemblée générale du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1er semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Lors de sa séance du 6 avril 2011, l'assemblée générale a adopté les comptes 2010 et le budget 2011 du fonds. Elle a également accepté de soutenir la société de sauvetage « La Vedette » pour l'acquisition d'une nouvelle embarcation.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA



Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 et est devenue la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de ladite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le conseil de fondation.

Le conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.).

En 2011, le conseil s'est réuni en juin pour l'adoption des comptes et du rapport 2010, ainsi que pour l'examen d'une demande de soutien qui n'entraîne malheureusement pas dans les buts de la fondation.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et d'augmentation de la subvention pour la période 2006-2008, ainsi que pour la période 2009-2011. Celles-ci ont toutes deux été acceptées par les municipalités de la Riviera.

Pour la période 2012-2014, MVT a présenté une nouvelle demande de reconduction et d'augmentation de la subvention que les municipalités de la Riviera ont finalement acceptée.



CONCLUSION

L'année 2011 fut celle du changement, tant sur le plan politique, du fait de la nouvelle législature, qu'à l'interne du SAI, du fait de départ / arrivées au sein de l'équipe qui, au final, a été renforcée.

Ceci étant, outre la phase de « mise en route » des différents organes / commissions régionaux, inhérente à ce début de législature, les dossiers / domaines sur lesquels l'énergie du service a été principalement « canalisée » sont : l'étude du PA T/U Rivelac, la reprise de la préparation de l'appel d'offres pour l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et / ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, la culture (Fonds culturel Riviera), la sécurité (réflexion pour l'intégration des SDIS à l'Association de communes Sécurité Riviera).

En lien avec les éléments mentionnés ci-dessus, et comme de coutume, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndicats, pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes commissions intercommunales.

Enfin, mes remerciements personnels vont bien entendu à toute l'équipe du SAI, qui a su s'adapter aux évolutions en présence tant internes qu'externes; et comme le disait Pierre-Henri Cami : «Souvent, une évolution est une révolution sans en avoir l'R».

Colette Rossier
Cheffe du service

